

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MARS 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (57) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (10) : François MARY pouvoir à Emmanuelle MENARD, Nathalie BERNARD pouvoir à Julie COUTOUIS, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Pascal GABILY pouvoir à Etienne HUCAULT, Marie GAUVRIT pouvoir à Jean-Yves BILHEU, Jean-Paul GODET pouvoir à Claude POUSIN, Catherine GONNORD pouvoir à André GUILLERMIC, Emmanuelle HERBRETEAU pouvoir à Roland MOREAU, Dominique TRICOT pouvoir à Gilles PETRAUD,

Absents (18) : François MARY, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Patricia MIMAUULT, Karine PIED, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

Date de convocation : 13-03-2024

Secrétaire de séance : Monsieur Joël BARRAUD

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Travaux d'eaux pluviales - programme 2024 et régularisation 2023 : demande de fonds de concours aux communes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son l'article L 5216-5 relatif aux fonds de concours ;

Considérant qu'il y a lieu de valider le programme de travaux d'eaux pluviales 2024 et d'apporter les régularisations nécessaires au programme 2023 de manière à conventionner avec les communes pour solliciter les fonds de concours correspondants.

Il s'agit de fixer le montant estimé de la participation des communes par fonds de concours, aux travaux d'eaux pluviales programmés en 2024 et de régulariser les fonds de concours liés à des opérations non réalisées en 2023 parce que reportées ou abandonnées par la commune ou l'Agglo2B, et dont les estimatifs ne correspondent plus en raison de la forte augmentation des prix.

1 Travaux supprimés du programme 2023 :

COMMUNES		PROJETS 2023	Nature des travaux	Montant travaux EP HT	Montant Maîtrise d'œuvre HT	Part Commune 50%	Part Agglo 50%
LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT		Rue du Cimetière	Réfection de voirie + gestion EP	40 000,00 €	3 200,00 €	21 600,00 €	21 600,00 €
MAULEON	Loublande	Allée du Grand Pré	Réalisation d'un B.O. étude	15 000,00 €	1 200,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €
NEUVY-BOUIN		Rue du Lavoir	Réfection de chaussée	20 000,00 €	1 600,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €

2 Programme de travaux EP 2024 :

COMMUNES		PROJETS 2024	Nature des travaux	Montant travaux EP HT	Montant M.O.E. HT	Part Commune 50%	Part Agglo 50%
ARGENTONNAY	Boesse	Rue de la Liberté phase 1	Aménagement de voirie	130 000,00 €	10 400,00 €	70 200,00 €	70 200,00 €
BRESSUIRE	Centre-ville	Rue du Général Leclerc + impasse	Requalification urbaine	50 000,00 €	4 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
		Bd de la Rivière lotissement	Réhabilitation EP	20 000,00 €	1 600,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
		Rue de la Chaize	mise en séparatif	10 000,00 €	800,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
		Bd de Puy Fort phase 1	réfection chaussée CD	30 000,00 €	2 400,00 €	16 200,00 €	16 200,00 €
	Chambroutet	Rue des Ecoliers	Mise en séparatif	20 000,00 €	1 600,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
	Noirterre	Cimetière de Noirterre	Réhabilitation /séparatif	10 000,00 €	800,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
		Rue de Faye l'Abbesse	Etude gestion EP	7 500,00 €	600,00 €	4 050,00 €	4 050,00 €
	Terves	Chemin du Pas Bodin	Etude gestion EP	7 500,00 €	600,00 €	4 050,00 €	4 050,00 €
CERIZAY		Rue de la Gourre d'Or	Aménagement voirie	50 000,00 €	4 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
CHICHE		Rue du Stade	Aménagement voirie	100 000,00 €	8 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €
COMBRAND		Rue Charles Leroux	Aménagement voirie	20 000,00 €	1 600,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
LA CHAPELLE SAINT LAURENT		Lotissement du Buisson	Réfection de voirie	5 000,00 €	400,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €

MAULEON	Centre-ville	Allée Saint Michel	Problème EP	30 000,00 €	2 400,00 €	16 200,00 €	16 200,00 €
		ZI La Poterie	Aménagement de voirie	100 000,00 €	8 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €
	Moulins	Rue des Meuniers phase 2	Aménagement de voirie	80 000,00 €	6 400,00 €	43 200,00 €	43 200,00 €
LE PIN		Rue Berleau phase 2	Aménagement de voirie	145 000,00 €	11 600,00 €	78 300,00 €	78 300,00 €
NUEIL-LES-AUBIERS		Rues Stipendie Ecu de France Lion d'or phase 1	Aménagement de voirie	50 000,00 €	4 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
		Rue de la Vendée	Aménagement de voirie	50 000,00 €	4 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
SAINT-AMAND-SUR-SEVRE		Rue des Fontaines phase 2	Requalification urbaine	75 000,00 €	6 000,00 €	40 500,00 €	40 500,00 €

Ces travaux d'eaux pluviales ne bénéficient d'aucune autre participation financière.

Le conseil communautaire est invité à :

- solliciter les communes concernées à hauteur de 50% du montant HT (y compris la maîtrise d'œuvre) ;
- imputer les dépenses / recettes sur le Budget Principal, chapitre 13, opération 80321 ;
- demander aux conseils municipaux des communes concernées de délibérer en concordance ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 27 MARS 2024

Notifié ou publié le 27 MARS 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



(Handwritten signature in blue ink)